



Parent algerien/droit de résider en france

Par **wahrani67**, le **26/08/2014 à 15:04**

bonjour rnje suis algérien , je vie en France depuis juin 2011 ,j'ai un titre de séjour de 10 ans ,j'aimerais savoir si je peux ramener ma mère vivre avec moi ,sachant qu'elle ne travail pas et elle n'a pas de logement ,elle vit avec ses parents

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014 à 15:30**

BonjourrrnrnDe droit non mais vous pouvez en faire la demande. rnDès que des attaches existent les préfectures rejettent ces demandes. Vous devez fournir à la préfecture des éléments qui font penser que vous êtes la seule ressource.rnrnRestant à votre disposition.

Par **wahrani67**, le **06/09/2014 à 15:54**

Merci pour votre réponse, vous voulez dire c'est moi qui m'occupe d'elle par je suis la seule ressource ?

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014 à 16:27**

Pardon j'ai mis préfecture alors que la demande sera examinée (en tout cas déposée) au consulat.rnrnC'est votre mère qui doit déposer la demande de visa auprès du consulat; rnrnVous devez prouver au consulat que sans vous elle ne peut pas vivre. Bon je simplifie

mais c'est ce qu'attend l'administration .
Parfois elles acceptent quand de nombreux membres de la famille vivent en France mais en général il faut prouver des visites des membres très régulières.
Bref pour dire que cela ne sera pas de droit il faut bien préparer sa demande pour que le fonctionnaire apprécie favorablement votre demande car en général ils rejettent ces demandes sauf motifs impérieux.
Je vous conseillerais au préalable plusieurs courts séjours pour alimenter votre dossier.
Restant à votre disposition

Par **wahrani67**, le **06/09/2014** à **16:41**

Merci beaucoup pour votre aide